

TRIBUNAL D'INSTANCE DE
CAEN
11 rue Dumont d'Urville
CS 55365
14053 CAEN CEDEX 4

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE
D'INJONCTION DE FAIRE
(Art. 1425-4 et 1425-5 du CPC)

DESTINATAIRE

RG N° 11-19-000001

Monsieur [REDACTED]
demeurant [REDACTED] boulevard Vanier
14000 CAEN

Veillez trouver ci-joint copie conforme de l'ordonnance rendue
par ce tribunal.

Cette ordonnance n'est susceptible d'aucun recours.

Au tribunal d'instance, le 21 janvier 2019

Le Greffier



PAR CES MOTIFS,

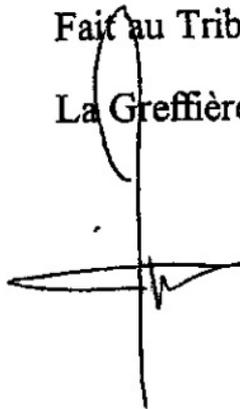
Statuant en notre Cabinet,

ORDONNE à L'E.U.R.L. Cabinet Immobilier [REDACTED] de délivrer à Monsieur C [REDACTED] une copie, certifiée conforme, des feuilles de présence et des pouvoirs des assemblées générales du 05 septembre 2017 et du 11 septembre 2018, et ce dans le délai de quinze jours à compter de la notification de la présente ordonnance ;

DISONS que l'affaire sera examinée à l'audience du Tribunal d'Instance de CAEN du **mardi 26 mars 2019 à 09 h 00, salle 4**, et **RAPPELONS** que cette audience n'aura pas lieu si le demandeur a fait connaître au greffe du Tribunal que l'injonction a été exécutée dans le délai imparti.

Fait au Tribunal d'Instance de Caen, le 21 janvier 2019.

La Greffière



Pour copie certifiée conforme
Le Greffier



La Juge

